

Savoirs et représentations dans le processus de reconnaissance de la République Populaire de Chine

David Van Den Abbeel



NOTE D'ANALYSE 10

Note d'Analyse 10

David Van Den Abbeel

Savoirs et représentations dans le processus de reconnaissance de la République Populaire de Chine

Octobre 2010

Note d'Analyse 10

Du programme « Union européenne – Chine », Chaire InBev Baillet-Latour

Publication périodique réalisée par la Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine ». Les opinions émises dans les notes d'analyses n'engagent que la responsabilité des auteurs. Il est interdit de reproduire partiellement ou intégralement sur quelque support que ce soit le présent ouvrage sans qu'il ne soit fait explicitement mention des sources.

Direction : Tanguy de Wilde et Tanguy Struye de Swielande.

Conception et mise en page du présent numéro : Alain De Neve.

Pour nous contacter :

Site Internet : <http://www.uclouvain.be/265598.html>

Email : Tanguy.Struye@uclouvain.be

© Chaire InBev Baillet-Latour, programme « Union européenne-Chine », 2009.

David Van Den Abbeel est licencié en histoire et titulaire d'un master complémentaires en économie. Il réalise actuellement une thèse de doctorat en Philosophies et Lettres portant sur la question « Savoirs et représentations dans le processus de reconnaissance diplomatique de la République Populaire de Chine : analyse comparée de la prise de décision en politique étrangère (1949 – 1971) ».

Introduction

Chungking, 25 mars 1946. Au sortir de la deuxième guerre mondiale, l'ambassadeur belge en Chine, Jacques Delvaux de Fenffe, sonde les possibilités futures du marché chinois pour l'économie belge renaissante. Fort de ses deux années d'expérience sur le terrain, il envoie un rapport confidentiel au Ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak, au sein duquel il dresse, entre autres choses, un portrait de l'État et du peuple chinois¹.

Selon lui, les défauts de ce peuple, reconnus par Mme Chiang Kai-shek elle-même sont « *individualisme, 'face' ou orgueil, imprécision, manque de discipline, peur des responsabilités* ». A cette liste, il ajoute également quelques considérations sur l'organisation du pays, alors dirigé par le Kuomintang : celui-ci est en proie à la corruption, phénomène humain, « *qui n'a de particulier à la Chine que son caractère millénaire et qui a pour cause première l'absence d'institutions politiques stables et adéquates* ». Tout en mettant en exergue les débouchés futurs, potentiellement intéressants de la Chine et ignorés jusque là par les entreprises belges, Jacques Delvaux souligne le principal problème du pays : son gouvernement défaillant. « *Ce pays pauvre et surpeuplé, qui n'a jamais possédé un État digne de ce nom, qui est sans voies de communications et sans contrôle administratif, devait naturellement se désintégrer à l'extrême et encourager un individualisme en quête du profit personnel et du bol de riz quotidien* ».

A ces problèmes, il faut encore ajouter ceux de l'incompétence et de l'inefficacité qui, défauts bien humains également, « sont plus marqués qu'ailleurs par l'absence de toute tradition contraire, par l'état arriéré du pays, peu adapté encore aux exigences de la vie moderne, par l'imprécision foncière de la culture et de la langue nationale, par l'orgueil

Le document qui suit a pour objectif de présenter les grandes lignes d'une thèse en histoire dirigée conjointement par les Pr. Tanguy de Wilde d'Estmael et Paul Servais, débutée en octobre 2008, sur « L'impact des représentations dans le processus de reconnaissance de la République Populaire de Chine par la Belgique, le Canada, la France, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse (1949 - 1971) ». La première année de cette recherche a été financée par une bourse de la Chaire InBev – Baillet Latour (Union Européenne – Chine) de l'Université Catholique de Louvain.

¹ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Dossier 5.202 – *Relations commerciales Belgique – Chine*, Rapport de Jacques Delvaux de Fenffe (Ambassadeur belge en Chine) à Paul-Henri Spaak (Premier Ministre), Chungking, 25 mars 1946.

asiatique qui considère comme indigne des diplômés et des situations officielles acquises, tout contrôle effectif et personnel de l'exécution des ordres donnés ».

Pour se sortir de l'ornière de cette situation économique et politique désastreuse, le représentant belge pense que la Chine ne pourrait que faire appel à une tutelle étrangère, ouverte ou déguisée ; toutefois, « actuellement l'esprit des Chinois est encore trop gonflé de la superbe du vainqueur et n'est donc pas préparé à accepter cette tutelle ». Sa représentation du peuple de Chine, balloté entre sa malice naturelle et son apathie culturelle n'est guère plus glorieuse : *« L'on ne peut considérer le peuple chinois comme dénué d'intelligence, bien au contraire. Il a une facilité de compréhension et d'adaptation remarquable. Mais n'étant pas centré par une discipline intérieure sévère, il se détache facilement du réel, l'extrémisme le tente et l'illogique lui est indifférent. Les nécessités traditionnelles ont développé chez lui parmi ses facultés celles qu'on pourrait appeler la malice et l'habileté. La Chine est le seul pays au monde où les Juifs, malins par définition, ont été assimilés et ont trouvé leur maître. Lorsque les Chinois sont dégagés de leur ambiance nationale et de ses coutumes, ils finissent par accaparer le commerce et les banques. C'est pourquoi, on les hait dans tous les autres pays d'Extrême-Orient ».*

Une Chine pauvre et incapable de se gouverner, un peuple intelligent, individualiste et entreprenant mais rendu inefficace et incompétent par sa culture et son orgueil, voici une des images véhiculées au sein du Ministère des Affaires étrangères belge au sortir de la seconde guerre mondiale.

Quel est l'impact de cette représentation, suffisante, stéréotypée et xénophobe sur les décideurs de la politique étrangère belge ? Plus important encore, quel rôle jouent ces images sur les choix et les directions du Ministère des Affaires étrangères en matière de relations internationales ? Telles sont les questions soulevées par notre recherche et qui nous amènent à nous pencher sur les bases théoriques nécessaires pour y répondre.

Représentations et reconnaissance

Ces dernières années, les travaux scientifiques portant sur le champ des relations internationales ont progressivement intégré les avancées et découvertes de la psychologie sociale. L'influence de la perception que l'individu a de lui-même, de l'autre ainsi que du monde sur la prise de décision a été amplement démontrée, même dans des matières qui semblent a priori aussi déshumanisées² que les relations internationales. Le modèle réaliste du décideur unique et rationnel est devenu aujourd'hui difficilement défendable. Seule l'importance de cette influence est encore réellement sujet à débat, selon les paradigmes adoptés³.

De quelles manières interviennent les représentations de la Chine dans le processus de décision de la reconnaissance de la République Populaire (1949 – 1971)? Telle est la question centrale à laquelle nous tenterons de répondre dans nos recherches en posant trois hypothèses.

Premièrement, il s'agit d'envisager les États qui seront étudiés comme des entités politiques composées de réseaux articulés selon leur positionnement concernant l'objet « Chine ». Selon la force de leur conviction, la perception de leur intérêt ainsi que la place qu'ils occupent au sein de la société, ceux-ci influencent directement ou indirectement, avec plus ou moins d'intensité et de détermination, la prise de décision en matière de reconnaissance de la République Populaire de Chine. La délimitation de ces réseaux et de leur influence peut être approchée via les différentes représentations qu'ils se font tant de la Chine et du Chinois, que de leur rôle et du monde qui les entoure.

Deuxièmement, la notion d'intérêt national est subjective et n'est en réalité que la résultante de l'interaction des différents réseaux de la société, militant chacun selon leur propre représentation du monde. La

² Déshumanisation qui se marque déjà dans le langage de certaines études ou articles de presse au sein desquels les nations et organisations ont tendance à devenir des entités réelles, vivantes et indépendantes, au détriment des hommes et des femmes qui prennent réellement la décision.

³ On trouvera d'excellentes synthèses sur ces paradigmes et leur évolution au fil de l'histoire du développement des études en relations internationales dans les récents ouvrages francophones : BARREA J., *Théories des relations internationales*, Louvain-la-Neuve, 2006 ; BATTISTELLA D., *Théories des relations internationales*, Paris, 2006 ou encore MACLEOD A. (dir.) - O'MEARA D. (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Montréal, 2007.

rationalité ou l'irrationalité des décisions prises, même envisagée a posteriori, n'a de pertinence que selon le système de pensée du juge qui l'apprécie. Il existe autant de rationalités différentes que de représentations de l'autre donc du monde et ce sont précisément ces systèmes cognitifs qu'il importe d'étudier afin de comprendre les mécanismes de la prise de décision. L'analyse de l'image de l'autre – en l'occurrence de la Chine et de ses avatars – est une des portes d'entrée à l'appréhension de ces schémas de pensée.

Troisièmement, l'idée d'une image globale de la Chine en Occident, balançant au cours des siècles entre sinophobie et sinophilie est une construction mentale rassurante et simplificatrice. D'un point de vue factuel, les multiples reconnaissances de la République Populaire de Chine lors d'une période traditionnellement comprise comme sinophobe pose question quant au caractère représentatif et opérationnel de cette vision. Conceptuellement, la notion même d'Occident – on ne peut plus floue et indéfinissable et pourtant omniprésente tant dans les représentations étudiées que dans les analyses contemporaines – doit être élucidée. L'hypothétique unité culturelle de cet ensemble géographique aux contours mouvants sert non seulement d'étalon de comparaison avec d'autres entités culturelles tout aussi floues mais également de catalyseur des valeurs des différents groupes qui compose cet Occident. Dès lors que l'on envisage l'État comme l'interaction des groupes sociaux, il devient illusoire de penser qu'une quelconque cohérence politique occidentale existe. Davantage encore que la Chine, « l'Occident » est avant tout une représentation sociale au service de l'idéologie de chacun des groupes qui la charge symboliquement afin de servir sa propre vision du monde et, dès lors, d'affirmer son identité.

Sinophobie et sinophilie : une théorie dépassée

Aborder la question de l'impact des représentations sociales sur les processus de reconnaissance de la République Populaire de Chine que nous nous proposons d'étudier serait impossible sans entamer au préalable une revue de l'évolution des images de ce pays dans les mentalités européennes et nord-américaines. Dans cette première partie de notre travail, il ne s'agira donc ni de rappeler les contacts qui eurent

lieu entre la Chine et les différentes cultures européennes, ni d'évoquer les apports mutuels entre ces deux cultures mais bien de se pencher sur l'évolution du concept de « Chine » et de « Chinois » dans les esprits « occidentaux ». Bon nombre d'études ont déjà abordé ce sujet en se restreignant tantôt à une période, tantôt à un canal de diffusion, tantôt encore à un espace géographique donné. De même, plusieurs synthèses en sont arrivées, petit à petit, à élaborer cette image du balancier oscillant entre sinophobie et sinophilie évoquée plus haut.

Pour Colin Mackerras, par exemple, politologue australien, auteur de récentes synthèses sur ce sujet⁴, l'image de la Chine en Occident (« West », concept qui recouvre selon lui un espace changeant : globalement, l'Espagne, le Portugal et l'Italie entre les 13^e et 17^e siècle puis la France, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique du 18^e au 20^e siècle) peut être synthétisée en huit âges distincts pour lesquels l'auteur dresse le constat du parallèle entre l'image de la Chine et les intérêts nationaux des États occidentaux étudiés. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- *Premier âge* : de Marco Polo à la grande peste. L'Occident développe alors une vision enthousiaste de la Chine d'abord via le récit de Marco Polo, ensuite par ceux des premiers missionnaires (parmi lesquels Odoric de Pordenone).
- *Deuxième âge* : seconde moitié du 16^e siècle. Il s'agit, ici encore, d'une période globalement positive bien que moins que la précédente.
- *Troisième âge* : 17^e siècle à environ 1850. Cette période est scindée entre la vision généralement positive des missionnaires jésuites et celle, nettement moins enthousiaste, des dominicains et de la papauté.
- *Quatrième âge* : des alentours de 1850 à 1900. Les États occidentaux adoptent une approche impérialiste qui les entraîne

⁴ MACKERRAS C., *Western Images of China*, Hong Kong, 1989 et MACKERRAS C (éd.), *Sinophiles and Sinophobes : Western Views of China*, Oxford, 2000.

dans une vision plus sinophobe. Le nombre d'observateurs augmente et leurs origines se diversifient.

- *Cinquième âge* : de 1900 à 1950. Le regard occidental s'améliore progressivement après avoir été au plus bas lors de la révolte des Boxers. La participation de la Chine comme allié lors de la seconde guerre mondiale la rend plus appréciée, essentiellement dans l'opinion américaine.
- *Sixième âge* : de 1949 à 1972. Il s'agit d'une phase très négative, exacerbée par la guerre froide. L'idée d'un peuple chinois opprimé par un gouvernement tyrannique et malchanceux se répand. Le climax de cette période se situe lors de la Révolution Culturelle. Simultanément cependant, on constate également la présence de groupes de sympathisants du maoïsme.
- *Septième âge* : de 1972 à 1989. Suite à la visite de Nixon en Chine, le regard occidental sur le pays s'améliore brusquement. Le nombre d'observateurs étrangers croît grâce à cette nouvelle ouverture diplomatique et les relations se réchauffent.
- *Huitième âge* : de 1989 à aujourd'hui. L'accent est désormais placé sur les droits de l'homme et la vision de la Chine se complexifie. On loue à la fois son succès économique tout en lui reprochant son inertie politique et sa situation sociale. Les relations diplomatiques vont cependant en s'améliorant.

Même si C. Mackerras nuance la pertinence de cette théorie, en reconnaissant l'existence possible d'avis contraires à la tendance générale au sein des différents âges, ainsi que le flou des limites chronologiques fixées, il la présente toutefois comme un bon résumé de l'évolution de la perception de la Chine dans les pays dits occidentaux.

D'autres synthèses similaires réalisent ce même désir de récapituler l'évolution des mentalités sur l'objet « Chine » en parallèle avec celle des relations « sino-occidentales »⁵. Leur principale caractéristique commune

⁵ On citera, entre autre, pour les plus récents : ASSMANN H.-D. (dir.) – CHAN T. (dir.) – FILSECK K.M. (dir.), *Perceptions and images of China*, Baden-Baden, 2008 ; GUADALUPI G., *China*

et la critique qu'on peut leur adresser est qu'elles considèrent bien souvent qu'il existe une représentation dominante, largement partagée dans tout l' « Occident » et évoluant au fil des relations entre ces deux « civilisations ».

Un usage plus systématique des acquis de la psychologie sociale, notamment du concept-clé des « représentations sociales », devrait permettre de développer, amplifier et nuancer ce type d'approches. En se reposant sur les trois hypothèses formulées ci-dessus, on pourrait identifier plusieurs représentations de la Chine qui se côtoient et s'affrontent dans le temps sans nécessairement suivre les périodisations proposées généralement. Selon les États, les groupes sociaux et les intérêts de ces groupes, ces images naissent, évoluent voire disparaissent.

Étudier les représentations sociales

Pour arriver à cerner les images de la Chine présente dans ces différents pays, nous ferons appel à une théorie de la psychologie sociale déjà bien éprouvée et amplement systématisée : celle des représentations sociales. Le concept n'a pas de définition simple qui fasse consensus mais on peut parler des représentations sociales comme une « *forme de connaissance socialement élaborée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social* »⁶. Plus précisément, quatre éléments sont utiles afin de bien cerner cette notion⁷. Une représentation sociale est d'abord un ensemble structuré et organisé ; elle est ensuite partagée par les individus d'un même groupe social. Troisièmement, une représentation sociale est élaborée collectivement lors d'un processus de communication global. Les membres du groupe mettent donc en commun, lors de leurs échanges, les éléments qui constitueront leur représentation sociale d'un objet. Finalement, une représentation sociale est un système d'interprétation et de compréhension de l'environnement social. Elle peut donc jouer un rôle dans les relations inter-groupes.

through the eyes of the West : from Marco Polo to the last emperor, Vercelli, 2004 ; SPENCE J., *La Chine imaginaire. La Chine vue par les Occidentaux de Marco Polo à nos jours*, Montréal, 2000.

⁶ JODELET D., « Les représentations sociales : un domaine en expansion », in JODELET D. (dir.), *Les représentations sociales*, Paris, 1989, p. 36.

⁷ MAURY C., « Les représentations sociales : Boîte à outil », in *Revue de la littérature*, juin 2007, p 238 – 239.

Ces représentations occupent dès lors plusieurs fonctions spécifiques⁸ : cognitive (elles permettent aux individus d'intégrer des connaissances nouvelles dans leur cadre de pensée existant), d'interprétation (les représentations sociales sont une façon de penser le monde et la vie quotidienne), d'orientation (elles sont porteuses de prescription comportementale ; elles guident les actes de l'individu), identitaire (les représentations sociales, puisqu'elles sont partagées par un groupe, permettent à l'individu d'affirmer son lien social avec ce groupe), et de justification (à l'occasion, les représentations sociales peuvent également servir à maintenir une hiérarchie entre les groupes).

Assez rapidement, les recherches ont pris trois orientations différentes et complémentaires qui permettent de disposer aujourd'hui d'outils très diversifiés⁹.

1. L'approche socio-génétique, initiée par Moscovi¹⁰ s'est intéressée à la naissance de ces représentations. Les représentations sociales se forment lorsque trois conditions sont réunies : premièrement, les informations sur l'objet concerné doivent être dispersées ; deuxièmement, en raison de ses intérêts ou de ses valeurs, le groupe social se focalise sur un aspect particulier de l'objet ; troisièmement, les individus ont le sentiment que l'objet est important et qu'ils doivent en savoir plus à son sujet. Progressivement, un savoir commun au groupe apparaît, différent des connaissances des experts et scientifiques.
2. L'approche structurale, lancée par Abric¹¹ se concentre sur des représentations déjà stabilisées en essayant d'en identifier l'organisation. Schématiquement, les représentations sociales seraient caractérisées par la présence d'un noyau central assurant des fonctions génératrice (création et transformation des autres éléments de la représentation) et organisatrice. Le noyau central a

⁸ KLEIN O. - LICATA L. - VAN DER LINDEN N., « Sens commun et histoire. L'étude des représentations », in VAN YPERSELE L. (dir.), *Questions d'histoire contemporaine*, Paris, 2006, p. 48.

⁹ SECA J.-M., *Les représentations sociales*, Paris, 2002.

¹⁰ Lire notamment : MOSCOVI S., *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, 1961.

¹¹ Voir, par exemple : ABRIC J.-C., *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Ramonville St-Agne, 2003.

pour spécificité d'être commun au membre d'un même groupe. Les éléments qui le composent sont stables et n'évoluent que très lentement. A côté de ce noyau se trouve un système périphérique qui rassemble l'ensemble des éléments qui sont en relation directe avec le noyau et qui ont un caractère prescriptif et conditionnel. Ce système périphérique autorise diverse individualisation des représentations.

3. L'approche socio-dynamique, menée par Doise¹², explore la constitution des représentations en fonction des insertions sociales des individus ainsi que la façon dont ces représentations influencent ces rapports sociaux.

Les représentations sociales jouent donc un rôle central dans la formation identitaire de l'individu influençant par là même ses actions sur le monde qui l'entoure. Dans ce contexte, notre problème relève principalement des sources qui s'offrent à l'historien pour analyser ces représentations qui sont d'ordinaire, dans la pratique de la psychologie sociale, identifiées à l'aide de sondages ou questionnaires ciblés et spécifiques. Ces méthodes semblent difficilement applicables à la pratique du témoignage telle que peut la pratiquer l'historien. Dans notre cas, nous userons essentiellement de sources archivistiques, complétées, dans la mesure du possible par les publications sur le sujet (articles et ouvrages) des groupes sociaux directement impliqués.

Doutes et hésitations : la reconnaissance de la République Populaire de Chine

Pourquoi choisir spécifiquement le moment de la reconnaissance diplomatique comme cas d'analyse pour l'étude des images de la Chine et de leur influence sur la prise de décision politique ? Le 1er octobre 1949, après plusieurs années de guerre civile, Mao Zedong annonce triomphalement, du haut de la Porte de la Paix céleste, entouré des dignitaires du Parti communiste et surplombant la foule rassemblée sur la place Tian'anmen : « *Nous, les 475 millions de Chinois, nous nous sommes levés*

¹² Voir entre autre : DOISE W. - CLEMENCE A. - LORENZI-CIOLDI F. (dir.), *Représentations sociales et analyse de données*, Grenoble, 1992.

et notre avenir brillera éternellement ». La République Populaire de Chine est née¹³. Dans les jours qui suivent, les ambassadeurs étrangers reçoivent un courrier de Zhou Enlai, Premier ministre du jeune État, les invitant à reconnaître le gouvernement de Pékin. Avant la fin de l'année, la plupart des pays situés dans la sphère d'influence soviétique auront déjà répondu favorablement à cette invitation. Les pays qui se disent occidentaux, logiquement plus hésitants, cherchent encore à établir une position commune.

D'un point de vue strictement théorique, la question qui se pose alors à chaque État est celle de la reconnaissance du nouveau gouvernement d'un État déjà reconnu. Juridiquement, ce geste est défini comme « *l'acte libre par lequel un ou plusieurs États constatent qu'une personne ou un groupe de personnes sont en mesure d'engager l'État qu'elle prétendent représenter, et témoignent de leur volonté d'entretenir avec elles des relations* »¹⁴. Il s'agit là d'une décision traditionnellement considérée comme unilatérale qui peut être subordonnée au respect de tout critère qui plaît au pays devant s'engager. Dans la pratique, plusieurs conditions ont été formulées pour rendre « objectif » ce changement de reconnaissance telles que celles de l'effectivité du nouveau gouvernement, de la continuité des obligations internationales de l'État ou encore de la légitimité populaire. Ces critères servent parfois de justifications à des procédés fondés sur la faveur politique qui aboutissent alors à des reconnaissances tardives ou prématurées des gouvernements concernés¹⁵. On notera finalement que l'on distingue, généralement, la reconnaissance *de jure* considérée comme définitive et plénière de la reconnaissance *de facto*, provisoire et limitée à certains rapports juridiques. Cette dernière est par ailleurs souvent confondue, dans la pratique, avec la reconnaissance implicite.¹⁶

¹³ SHORT P., *Mao Tsé-Toung*, Paris, 1999, p. 366.

¹⁴Institut de Droit International, *La reconnaissance des nouveaux États et des nouveaux gouvernements*, Bruxelles, 1936, p. 3, (http://www.idi-il.org/idiF/resolutionsF/1936_bru_x_01_fr.pdf).

¹⁵ COMBACAU J. – SUR S., *Droit international public*, Paris, 2004, p. 297 – 298.

¹⁶Définie comme : « Par opposition à la reconnaissance expresse, la reconnaissance implicite (ou tacite) est celle qui se déduit du comportement d'un État, des actes qu'il a adoptés ou des relations établies par lui. La reconnaissance implicite suppose que la volonté de reconnaître soit incontestable, même si, par hypothèse, elle n'est pas expressément manifestée ». SALMON J (dir.), *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, 2001, p. 240 – 242.

La spécificité du cas chinois relève du constat, assez rapidement posé et qui demeurera inchangé tout au long de la période qui nous concerne, que deux gouvernements rivaux, durablement localisés, prétendent représenter le même État. Tant la République de Chine de Chiang Kai-shek, repliée sur Formose et les quelques îles avoisinantes, que la République Populaire de Chine de Mao Tsé-Toung exigent d'être reconnues comme le seul gouvernement légitime de la Chine. Le problème de la reconnaissance se pose donc pour les pays tiers comme un casse-tête ardu et épineux. D'un côté, on trouve le gouvernement de Pékin, soutenu dans ses premières années par les pays du bloc communiste et de l'autre côté, le gouvernement de Taïpeh poussé et protégé par les États-Unis. Les pays qui proposeront une solution intermédiaire dite « des deux Chines » verront celle-ci systématiquement repoussée par les gouvernements concernés tout comme le seront les propositions alternatives des défenseurs de la solution « une Chine, une Taiwan ». Face à cette intransigeance, les États qui décident de reconnaître la République Populaire se heurtent lors des négociations aux exigences communistes. Ceux-ci leur imposent de déclarer qu'ils reconnaissent le gouvernement de Pékin comme le seul gouvernement de la Chine. En conséquence, les négociateurs s'attendent à ce que le pays qui s'engage sur cette voie votent également pour l'admission de la République Populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies et soutiennent l'expulsion des nationalistes. De même, ils exigent que le pays concerné reconnaisse les territoires encore contrôlés par les nationalistes comme partie intégrante du territoire chinois. Cette dernière clause est celle qui posera le plus de difficultés aux pays qui se disent occidentaux dans la mesure où elle pourrait légitimer une intervention militaire communiste aux yeux de la communauté internationale. Certains gouvernements obtiendront d'ailleurs sa suppression ou une formulation plus neutre du problème.

Toutefois, la Chine communiste n'est pas la seule à observer cette ligne de conduite. Loin de céder devant les exigences des communistes, les nationalistes chinois refusent également toute déclaration ou action qui conduirait à affirmer l'existence de deux Chines. Allant jusqu'à prendre les devants dans la rupture des relations diplomatiques avec les pays ayant reconnu la République Populaire mais ayant évité de déclarer que

les territoires nationalistes sont sous sa juridiction, les nationalistes imposent un choix douloureux aux États indécis. Des deux côtés, toute forme de conciliation ou de solution intermédiaire est systématiquement et irrémédiablement refusée.

Aux États-Unis, en 1950, le raidissement idéologique anti-communiste parmi les élites rend difficilement concevable une quelconque reconnaissance de la République Populaire de Chine. De surcroît, le comportement des autorités chinoises envers le consul américain, Angus Ward, et ses collaborateurs, emprisonnés puis condamnés avant d'être expulsés, crispe l'opinion américaine et indispose singulièrement les sénateurs républicains déjà peu enclins à favoriser une quelconque conciliation. Progressivement, toute forme de reconnaissance du nouveau régime est amalgamée à son approbation, ce qui apparaît à tous comme impensable. Les dirigeants des pays européens, en revanche, sont moins dogmatiques, en raison sans doute partiellement des importants intérêts économiques que leurs nationaux possèdent encore dans la région. La Suisse et les pays scandinaves établissent presque immédiatement des relations diplomatiques avec le nouvel État. Des consultations régulières ont alors lieu, notamment entre les membres du Pacte de Bruxelles. Les autorités du Royaume-Uni, particulièrement concernées vu la menace qui pèse désormais sur Hong-Kong et l'importance qu'elles accordent à cette ville pour le redressement économique de leur pays, poussent leurs alliés en faveur d'une reconnaissance rapide. Celles des Pays-Bas aussi sont enclines à tirer les bénéfices d'une réponse positive rapide. Elles tiennent cependant à inclure la question de l'Indonésie, nouvellement indépendante, dans le débat. Les dirigeants des deux pays prendront donc les mesures adéquates, dès janvier 1950 avant de se heurter à l'intransigeance des négociateurs de la République Populaire de Chine. Refusant de parler de l'expulsion des nationalistes de l'Organisation des Nations Unies, État avec lequel leurs relations sont pourtant rompues, ils devront se contenter d'échanger des Chargés d'Affaires avec le gouvernement de Pékin. Les autorités françaises en revanche tergiversent. Elles semblent avant tout craindre l'introduction d'émissaires communistes, représentants officiels de la République Populaire de Chine, dans leur colonie d'Indochine déjà difficilement contrôlable. Lorsqu'il se voit

contraint de faire appel à l'aide américaine pour se débarrasser de la situation dans laquelle est plongée sa colonie asiatique, le gouvernement français choisit de s'aligner sur la position de son allié et repousse la possibilité d'une reconnaissance rapide. Les dirigeants belges, aux prises avec le règlement de la question royale n'ont guère de temps à consacrer à ces questions qui pèsent finalement bien peu dans leur politique extérieure. Malgré des avis favorables des représentants commerciaux et religieux en Chine, ils tiennent avant tout à obtenir un consensus au niveau du Pacte de Bruxelles afin de ne pas avoir à trancher seuls cette question épineuse. Lorsqu'il s'avère que ni les autorités françaises, ni le gouvernement américain ne reconnaîtront immédiatement le nouvel État, les dirigeants comprennent que le règlement de la question n'a rien d'urgent et reportent celle-ci à plus tard. En juin 1950 toutefois, avec le déclenchement de la Guerre de Corée, la situation diplomatique se fige. Les dirigeants et les journaux américains ne cachent désormais plus leur hostilité à une reconnaissance diplomatique par leurs « alliés occidentaux » et n'hésitent pas à condamner la célérité des représentants du Royaume-Uni. En outre, l'utilisation de l'île formosane comme l'un des principaux points d'appui pour la république des Nations Unies en Corée renforce le régime de Chiang Kai-shek. Finalement, l'intervention des « volontaires » de la République Populaire de Chine dans le conflit coréen puis sa condamnation comme agresseur par les Nations Unies entérine définitivement cet état de fait.

Après le conflit coréen, la diplomatie américaine continue d'exercer un lobbying très actif afin d'empêcher toute reconnaissance par ses alliés. Hésitants au début, les dirigeants se sont désormais entièrement regroupés derrière les positions nationalistes qu'ils promeuvent également. Non contents de bloquer l'admission de la République populaire de Chine à l'ONU en réitérant chaque année des résolutions de procédure obligeant un vote à la majorité qualifiée sur la question chinoise, les dirigeants américains interviennent également directement auprès des pays tentés par une reconnaissance prochaine. La Belgique en fait ainsi les frais à trois reprises entre 1955 et 1965 et se voit à chaque fois conseiller de ne pas pousser plus loin son désir de reconnaissance. Jusqu'au début des années 1970, le militantisme actif des américains ainsi que les nombreux conflits dans lesquels est impliquée la République

Populaire de Chine rend donc impensable, pour la majorité des pays « libres », une quelconque ouverture diplomatique vers la Chine communiste. Seul de Gaule conformément à la politique d'indépendance qu'il mène alors franchit le pas et procède à une reconnaissance mutuelle puis à un échange d'ambassadeurs avec le gouvernement de Pékin, en 1964.

Il faudra finalement attendre les prémisses de la détente entre les dirigeants des Etats-Unis et de la République populaire de Chine pour assister à une recrudescence des reconnaissances diplomatiques. Les épisodes médiatisés et popularisés de la « diplomatie du ping-pong » puis des voyages de Kissinger et enfin du Président Nixon en Chine sont le signe d'une pression qui se relâche progressivement. Le 15 juillet 1971, le Président américain déclare, à la surprise des américains, en annonçant son voyage en Chine : *« Comme je l'ai souligné à diverses occasions ces trois dernières années, il ne peut y avoir de paix stable et persistante sans la participation de la République Populaire de Chine et de ses 750 millions d'habitants. C'est la raison pour laquelle j'ai pris diverses initiatives pour ouvrir les portes à une plus grande normalisation des rapports entre nos pays. [...] J'ai pris cette initiative en raison de ma profonde conviction que toutes les nations y gagnent si les tensions sont réduites et si les Etats-Unis et la République populaire de Chine entretiennent de meilleurs relations »*¹⁷.

En octobre 1971, l'attribution du siège de la Chine aux autorités de Pékin et l'expulsion des nationalistes de l'Assemblée des Nations Unies contribuent à encourager les reconnaissances qui se succéderont alors jusqu'en 1979, date à laquelle les États-Unis eux-mêmes confirment cet état de fait.

Cette évolution des reconnaissances est illustrée dans le graphique reproduit ci-dessous. On y distingue très clairement les deux phases essentielles : la première de 1949-1950 comprenant essentiellement l'officialisation des relations avec les États du bloc soviétique ainsi que la seconde, dans les années 1970, que nous venons de décrire. Aujourd'hui encore, la question de la reconnaissance de la République Populaire de

¹⁷ BROQUET H. - LANNEAU C. - PETERMANN S. (éd.), *Les 100 discours qui ont marqué le XXe siècle*, Paris, 2008, p. 556 – 557.

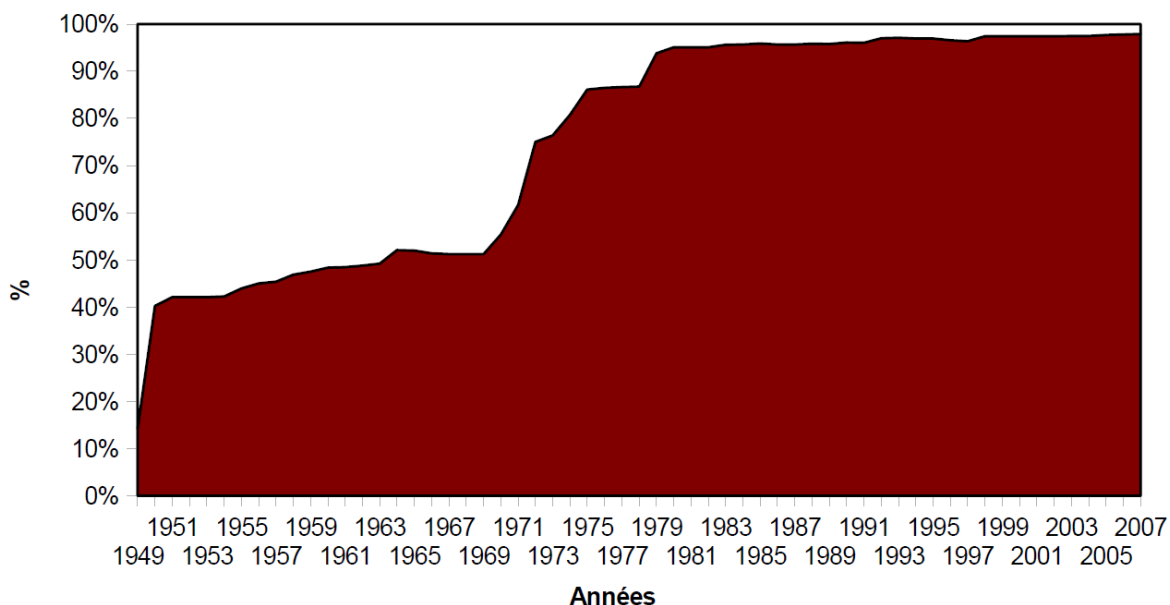
Chine reste vive dans certains pays même si le bloc européen, à l'exception notoire du Vatican, s'est désormais unanimement tourné vers la Chine continentale, reléguant les relations avec l'île de Formose dans l'ombre. A l'heure actuelle, les gouvernements de 23 pays entretiennent encore des relations diplomatiques avec la seule République de Chine (Taïwan)¹⁸.

La question de la reconnaissance diplomatique de la République Populaire de Chine ainsi que la problématique – longtemps associée – de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies ont déjà fait l'objet d'une série d'études et de publications. Toutefois, la majorité de ces travaux concerne la politique suivie par le gouvernement des États-Unis conjecturant que ceux-ci guident celle de leurs alliés¹⁹. De surcroît, ces études ont tendance à privilégier des paradigmes idéalistes ou réalistes²⁰ qui prennent peu en compte les apports récents de la psychologie sociale en matière de relations internationales. Dans ce contexte, les représentations de la Chine présentes au sein des classes dirigeantes ou influentes occupent peu de place et l'accent est mis sur les intérêts stratégiques et économiques de chacun de ces États, sans tenir compte du caractère hautement subjectif de ceux-ci.

¹⁸ Quatre États africains (le Burkina Faso, la Gambie, Sao Tomé-et-Principe et le Swaziland), un européen (le Vatican), six océaniques (les Kiribati, les îles Marshall, Nauru, les Palaos, les îles Salomon et les Tuvalu) et douze d'Amérique du sud et centrale (le Belize, la République dominicaine, le Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Nicaragua, Panama, le Paraguay, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines). Voir pour plus d'informations le portail officiel de la République de Chine : The Republic of China Yearbook 2008 / Chapter 6 : Foreign Relations, <http://www.gio.gov.tw/taiwan-website/5-gp/yearbook/ch6.html>, consulté la dernière fois le 13 janvier 2010.

¹⁹ Pour le cas de la Belgique, par exemple : VERMEERSCH J., « Het buitenlands beleid van België tegenover China (1919 - 1949) », in *Revue belge d'Histoire contemporaine*, 1989, p. 317 – 398, et TULKENS L., « La Belgique et les nationalistes chinois », in SERVAIS P. (éd.), *La diplomatie belge et l'Extrême-Orient*, Louvain-la-Neuve, 2004, p. 133 – 200.

²⁰ En matière de relations internationales, le mode de pensée idéaliste se caractérise par la volonté de créer les conditions nécessaires pour l'instauration de la paix. En réaction au courant idéaliste, le mode de pensée réaliste veut davantage coller son analyse aux faits. Selon cette école, la sécurité – qui est au centre de l'attention – découle avant tout de la domestication de la violence. On distingue le réalisme doctrinaire (la violence est propre à la nature humaine) du réalisme rationaliste (la violence est avant tout le produit de la structure internationale) (BARREA J., *Op. Cit.*).



Graph. 1 : Évolution en pourcentage de la population mondiale de la reconnaissance de la République Populaire de Chine par les 192 États membres de l'ONU²¹

Le cas belge, qui nous concerne ici plus spécifiquement, est particulièrement intéressant dans la mesure où il n'a pas encore fait l'objet d'une synthèse sur la problématique de la reconnaissance de la Chine. La Belgique arrive tardivement à celle-ci, en 1971, soit quelques jours seulement après l'entrée controversée de la République Populaire de Chine à l'ONU et 22 ans après la proclamation de l'État communiste. Jusqu'à présent, nous sommes bien mieux documentés sur la non reconnaissance de 1949 que sur l'établissement de relations diplomatiques officielles entre les deux nations²². Nous disposons

²¹ L'évolution de la reconnaissance de la République populaire de Chine par les pays membres de l'ONU a été pondérée par le nombre d'habitants de chacun de ces États. Afin de tenir compte de l'évolution du poids démographique de chaque contrée, la population a été relevée pour toutes les décennies entre 1950 et 2007 et mise en rapport avec l'évolution de la population mondiale à ces mêmes dates. Cette population mondiale est bien entendu comptabilisée sans les habitants de la République populaire de Chine et de la République de Chine. Ces données peuvent être récupérées sur le site suivant : World Population Prospects : The 2006 Revision Population Database, <http://esa.un.org/unpp/>, consulté la dernière fois le 6 janvier 2008. Les chiffres de la population pour 2007 sont disponibles sur CIA – The World Factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>, consulté la dernière fois le 7 janvier 2008.

²² L'article VERMEERSCH J., « Het buitenlands beleid van België tegenover China (1919 - 1949) », Op. Cit., tiré pour l'essentiel du mémoire de licence en histoire du même auteur :

également d'une série de travaux qui s'intéressent aux relations informelles existant entre les deux États jusqu'en 1971. Toutefois, ces études se concentrent pour la plupart sur les contacts économiques, plus aisés à analyser mais pas nécessairement représentatifs de l'existence et de l'intensité de relations à d'autres échelons entre deux pays. En outre, ces travaux reprennent pour la plupart les faits chronologiquement sans identifier clairement les réseaux et acteurs qui se mobilisent pour ou contre la reconnaissance²³. Sur cette période et sur ce sujet, la meilleure synthèse dont nous disposons actuellement est celle de C. Almey²⁴. Même si elle n'examine que trois années, celles-ci sont particulièrement significatives et traitées en détail. En ce qui concerne la reconnaissance à proprement parler, l'article de J. Oosterwaal constitue sans doute la meilleure porte d'entrée²⁵ qui pourra être complété d'un travail moins centré sur la reconnaissance mais comportant une perspective

VERMEERSCH J., *Het buitenland beleid van België ten opzichte van China (1919 – 1949)*, [Mémoire – Universiteit Gent], Gand, 1989 nous permet de suivre le comportement belge face aux premiers affrontements entre nationalistes et communistes. Il est idéalement complété par l'aperçu de TULKENS L., « La Belgique et les nationalistes chinois », Op. Cit., inspiré également du mémoire de l'auteur : TULKENS L., *L'attitude de la Belgique vis-à-vis des nationalistes chinois (1949 – 1951)*, [Mémoire – Université Catholique de Louvain], Louvain-la-Neuve, 2000. qui s'arrête au vote belge à l'ONU, en 1951. Nous disposons également d'un aperçu des réactions de la presse néerlandophone du pays dans : MICHIELS C., *De Belgische publieke opinie ten aanzien van de communistische revolutie in China (1948 – 1949). Een personderzoek*, [Mémoire – Katholieke Universiteit Leuven], Louvain, 1982.

²³ L'article PIRAUX M., « Les relations diplomatiques entre la Belgique et la République Populaire de Chine (1949 - 1979) », in *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, N° 838 – 839, 1979 est à cet égard particulièrement significatif. L'ouvrage de YAKEMTCHOUK R., *La Belgique, la Chine et l'Union Européenne : une coopération mutuellement avantageuse*, Bruxelles, 1996 qui retrace dans sa première partie l'historique des relations entre la Belgique et la Chine tend à opérer cette même réduction. Parmi ces études, on trouve également trois mémoires en sciences politiques s'attardant plus ou moins longuement sur la reconnaissance par la Belgique : BOLLANSEE S., *Les relations politiques et économiques de la Belgique et la République populaire de Chine depuis 1949 jusqu'à 1995*, [Mémoire – Université Catholique de Louvain], Louvain-la-Neuve, 2001 ; DE CLERCK H., *La reconnaissance de la Chine populaire*, [Mémoire – Université Catholique de Louvain], Louvain-la-Neuve, 1966 ; MELON G., *La reconnaissance diplomatique de la République Populaire de Chine : les difficultés, les motivations et les effets*, [Mémoire – Université Catholique de Louvain], Louvain-la-Neuve, 1991 ainsi qu'un travail supplémentaire : *Les Relations entre les pays du Benelux et la Chine*, travail polycopié, slnd [après 1968].

²⁴ ALMEY C., *La Belgique et la Chine au cœur de la guerre froide (1954 – 1957)*, Louvain-la-Neuve, 1994. L'ouvrage est ici aussi inspiré du mémoire de licence en histoire de l'auteur : ALMEY C., *La Belgique et la jeune RPC (1954 – 1957). En marge d'une politique de non-reconnaissance, une multitude de contacts*, [Mémoire – Université Catholique de Louvain], Louvain-la-Neuve, 1990.

²⁵ OOSTERWAAL J., « Het Belgisch beleid inzake de erkenning van China », in *Res Publica*, 1989, p. 3 – 22.

comparatiste²⁶ ainsi que d'un mémoire concernant l'analyse de la presse²⁷. Encore une fois, l'étude des réseaux et des acteurs prenant position sur cette politique n'est pas l'objectif premier de ces études. On ne constate finalement qu'une seule exception sur toute la période à ce constat, le mémoire de L. Leung²⁸ qui analyse le comportement de l'Association Belgique-Chine qui fut pendant longtemps l'un des principaux relais entre la République Populaire et la Belgique.

Si l'on tente d'étudier la reconnaissance de la Chine communiste dans une perspective comparatiste, force est de constater que l'état de nos connaissances varie grandement selon les pays. En ce qui concerne les « alliés occidentaux », on remarque ainsi, par exemple, que le sujet a été bien étudié pour le Canada ou encore la Suisse²⁹. De même, les comportements des autorités de la France et du Royaume-Uni, plus complexes, ont également fait l'objet de beaucoup d'attentions de la part des chercheurs même si des pans entiers restent à explorer et si aucune synthèse complète n'a été élaborée jusqu'à présent. En revanche, pour les Pays-Bas, par exemple, la problématique n'a presque pas été étudiée malgré des relations tumultueuses et dignes d'intérêt avec la Chine.

De manière générale, on constate que l'intérêt des chercheurs est avant tout tourné vers les relations économiques. De surcroît, ces études sont souvent l'occasion de comparer le positionnement d'un État avec l'allié américain sur sa politique chinoise. Celle-ci nous étant bien connue, il est

²⁶ BOLONG L., *Western Europe – China : A comparative Analysis of the Foreign Policies of the European Community, Great Britain and Belgium Towards China (1970 – 1986)*, Leuven, 1988.

²⁷ Il s'agit d'un mémoire de licence en journalisme : HUYNH THI PHUONG-MAI, *La presse belge face aux problèmes de la représentation de la Chine à l'ONU et la reconnaissance de la République populaire par la Belgique (1er juin 1971 au 31 mai 1972)*, [Mémoire – Université Libre de Bruxelles], Bruxelles, 1973.

²⁸ Il s'agit d'un mémoire de licence en sinologie récent : LEUNG L., *De veranderende interesse van België voor de Volksrepubliek China : casestudy Vereniging België-China vzw*, [Mémoire – Katholieke Universiteit Leuven], Louvain, 2007. Cette étude vient compléter le mémoire en histoire de WINDEY S., *L'association Belgique-Chine (1957 – 1983)*, [Mémoire – Université Libre de Bruxelles], Bruxelles, 2005.

²⁹ Outre les nombreuses études existantes, nous disposons déjà, pour ces pays, de synthèses qui constituent sans nul doute une porte d'entrée idéale aux spécificités de la problématique dans le contexte national. Ainsi, pour le Canada, on consultera : EVANS P.M. - FROLIC B.M., *Reluctant Adversaries : Canada and the People's Republic of China 1949 – 1970*, Toronto, 1991. Pour la Suisse : CODURI M., *La diplomatie suisse au service des étrangers : bons offices en Chine entre 1950 et 1954*, Genève, 1995.

tendant d'interpréter le comportement d'un pays en le contrastant ou en le rapprochant des actions et décisions américaines. Quoiqu'il en soit, et exception faite des études spécifiquement orientées vers la presse ou l'opinion publique, les images de la Chine n'interviennent pas comme un facteur prépondérant de la prise de décision politique.

En terme d'image de la Chine, cette période contemporaine de l'histoire chinoise se révèle pourtant particulièrement intéressante à étudier pour le chercheur et ce pour au moins deux raisons essentielles. Premièrement, la coexistence de deux entités politiques se revendiquant chacune comme celle représentant réellement « la Chine » peut constituer une source intéressante de confusions pour les profanes et de prises de positions pour les initiés.

Deuxièmement, on peut se demander comment, à une époque que nous qualifions aujourd'hui de Guerre Froide et que nous caricaturons le plus souvent comme l'affrontement des blocs capitaliste et communiste, la République Populaire de Chine a été reçue et interprétée. La collision entre les représentations que se font les différents groupes sociaux de « la Chine » et celle qu'ils ont du « communisme » peut avoir provoqué la naissance d'une image de la Chine Populaire originale et nourrie de ces deux sujets majeurs de représentations. Si tel est le cas, il est d'ailleurs permis de se demander quels ont été les impacts de cette fusion sur ces deux images demeurées autonomes. L'appellation « maoïsme » afin de qualifier ce « communisme chinois » qui provoqua dans plusieurs pays des adhésions passionnées comme des rejets fougueux incarne peut-être, pendant une période au moins, cette troisième image née et nourrie par les deux autres. Après 1971, date à laquelle la République Populaire reçoit le siège de « la Chine » à l'ONU puis 1979 lorsque les États-Unis établissent finalement des liens diplomatiques avec l'État communiste, l'image de cette Chine communiste commence peut-être à s'estomper. Aujourd'hui, même si les vieux démons du passé ne sont pas enterrés bien profondément – comme en témoigne toujours la situation politique des deux États – la République Populaire semble définitivement associée à « la Chine » dans bien des esprits. Même si certains n'omettent pas de le rappeler épisodiquement, sa composante « communiste » semble de plus

en plus disparaître dans les esprits alors même que « Taiwan » incarne progressivement une image indépendante.

Nous connaissons aujourd'hui la représentation dominante parmi les élites américaines qui considèrent, avec son basculement dans le communisme, avoir en quelque sorte « perdu la Chine »³⁰. L'étude des images de cette Chine en Belgique, en essayant autant que possible de comprendre leur impact et leur interaction avec la décision de reconnaissance diplomatique, s'avèrerait d'autant plus enrichissante si elles sont comparées avec celles de cinq autres États. Du point de vue de l'ampleur diplomatique, cette liste comporte deux grands pays : la France et le Royaume-Uni ainsi que trois plus petits : le Canada, les Pays-Bas et la Suisse³¹.

Bien que l'on puisse a priori penser que l'histoire de la reconnaissance de la Chine par l'Occident est un domaine qui a suffisamment été travaillé pour être aujourd'hui largement connu, des éclairages nouveaux peuvent être portés, avec intérêt et pertinence, sur ce processus. Au carrefour de l'histoire, des relations internationales et de la psychologie sociale, l'étude du processus de reconnaissance de la République Populaire de Chine par les représentations sociales présentes dans les pays dits occidentaux, permet de cerner les divers groupes d'acteurs et leurs intérêts, de comprendre les mécanismes implicites présents dans l'acte politique et de proposer une mise en perspective des faits historiques faisant place aux hommes et femmes qui y ont participé. Cette approche qui soulève des défis méthodologiques de taille tant dans la sélection et l'utilisation des sources que dans l'analyse a néanmoins l'avantage, nous le pensons, de rendre droit à la complexité des processus historiques et aux apports de l'interdisciplinarité dans l'étude scientifique.

³⁰ JESPERSEN C, *American Images of China (1931 – 1949)*, Stanford, 1996.

³¹ Quelques ouvrages et articles généraux traitent des relations entre ces États et la Chine pour la période donnée, parmi lesquels : EBINGER P.M., *The Politics of Potential : The Relations of the People's Republic of China and the European Community and Its Member-States France and Great Britain (1969 – 1979)*, s.l., 1988 ; HALPERN A.M., *Policies toward China. Views from Six Continents*, New York, 1965 ; KAPUR H., *China and Europe : Distant Neighbours*, Londres, 1990 ; SHAW Y.M., *China and Europe in the 20th Century*, Taipei, 1986 ; BRESSI G., « China and Western Europe », in *Asian Survey*, 1972, p. 819 – 845 ; SHAMBAUGH D., « China and Europe », in *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 1992, p. 101 – 114 ; SLAWECKI L., « Peking and the West », in *Current History*, 1962, p. 142 – 168.

